



CAHIER DES CHARGES

APPEL À PROJETS « AMORÇAGE »

Édition 2024-2025



Nantes / Angers / Le Mans

SOMMAIRE

1/ Calendrier.....	3
2/ Objectifs et orientations de l'appel.....	3
3/ Axes thématiques.....	4
4/ Critères de recevabilité des candidatures.....	4
5/ Dépenses éligibles.....	7
6/ Gestion financière.....	8
7/ Procédure d'évaluation.....	9
8/ Engagements des lauréats.....	10

CONTACTS

Vous avez des questions ? Vous souhaitez bénéficier d'un appui au montage de votre dossier de candidature ?

Vous pouvez contacter les membres de la Cellule régionale d'aide au montage de la MSH Ange-Guépin :

- **Nantes Université**
Katel LOCHET – Chargée d'appui à la stratégie scientifique (MSH Ange-Guépin)
katel.lochet@univ-nantes.fr | 02.53.00.93.06
- **Université d'Angers**
Najia ADJEROUD – Assistante appui et montage de projets de recherche (SFR Confluences)
najia.adjeroud@univ-angers.fr | 02.41.22.63.20
- **Le Mans Université**
Julie BONNIORD – Chargée de mission SHS (Maison de la Recherche en Humanités et Sciences Sociales Diagonales)
julie.bonniord@univ-lemans.fr | 02.43.83.37.71

POUR CANDIDATER

Le dossier de candidature doit être envoyé en **un seul fichier PDF** (dossier + CV des porteurs en annexes) par mail à : katel.lochet@univ-nantes.fr

Le dossier complet ne devra pas excéder **11 pages**, annexes incluses.

1/ CALENDRIER

Ouverture de l'appel	11 mars 2024
Clôture de l'appel	3 mai 2024 à 18h
Jury	15-16 mai 2024
Notification des résultats	Fin mai 2024
Début des projets	1 ^{er} septembre 2024
Fin des projets	31 août 2025

Un **webinaire d'information** (Zoom) sera organisé par les personnels de la Cellule régionale d'aide au montage de la MSH Ange-Guépin, afin de répondre aux questions des candidat.e.s :

- > Le **29 mars 2024**
- > De **14 h à 15h**
- > Pour **s'inscrire** : katel.lochet@univ-nantes.fr

2/ OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE L'APPEL

L'appel à projets « Amorçage » de la MSH Ange-Guépin entend financer des recherches nouvelles ou originales qui initient ou perpétuent un **travail collaboratif**. Il s'agit de financer des **recherches pré-émergentes** sur la base d'idées nouvelles ou exploratoires, de prolongements de collaborations existantes alimentant un espace de questionnements. La forme est libre : il peut s'agir de séminaires interdisciplinaires, de rencontres entre chercheurs en vue d'explorer une collaboration possible, d'inviter des chercheurs extérieurs pour alimenter une réflexion commune, d'enquêtes de terrain, de prestations numériques pour le traitement de données préliminaires...

Afin d'encourager la **pluridisciplinarité** et l'**interdisciplinarité** (intra-SHS mais également entre les SHS et les autres disciplines), les projets soutenus doivent impliquer *a minima* **2 disciplines** (dont au moins une discipline SHS) et **2 laboratoires ligériens**.

Ce soutien à la recherche fait l'objet d'un appel par an.

Le système est forfaitaire : chaque projet retenu se voit attribuer une enveloppe de **2.500 €**.

Les projets débiteront au 1^{er} septembre 2024 et se termineront au 31 août 2025.

Au-delà du financement octroyé, la MSH Ange-Guépin propose aux projets retenus un soutien en termes de :

- [Aide au montage de projets](#) et recherche de financements
- [Communication et accueil événementiel](#)
- Mise à disposition de ressources matérielles (salles, visioconférence, équipements de captation audiovisuelle...)
- Développement numérique :

- Acquisition, traitement, exploitation et diffusion des données qualitatives, numérisation de corpus, humanités numériques (IR* [Huma-Num Loire](#))
- Acquisition, traitement, exploitation des données quantitatives, méthodologie et outils statistiques (IR* [PROGEDO-LOIRE](#))
- [Science ouverte](#), plan de gestion de données, RGPD
- [Production audiovisuelle](#) (interviews, documentaires, capsules vidéos, webinaires...)

Les projets souhaitant s'appuyer sur l'expertise technique de la MSH sont invités à mentionner spécifiquement le(s) service(s) concerné(s) dans leur dossier de candidature.

3/ AXES THEMATIQUES

Les actions proposées **doivent s'inscrire dans l'un des 5 axes thématiques** régionaux de la MSH Ange-Guépin :

- **Faire société(s) : identité(s) en question**
- **Enfance et Jeunesse**
- **Risque(s) et Transition(s)**
- **SHS et Santé**
- **SHS, Sciences et Technologies**

Il est également possible de déposer une candidature en dehors de ces axes, au titre des **Dynamiques émergentes**. Dans ce cadre, le jury de sélection attend des propositions présentant une forte dimension interdisciplinaire et un potentiel de développement sur le territoire régional.

N.B. La thématique des projets ne doit pas s'inscrire dans un programme de recherche déjà financé par la Région Pays de la Loire. En cas de thématique proche, le porteur du projet devra présenter une lettre motivée du refus (ou d'absence) de financement par le programme porteur de la thématique.

4/ CRITERES DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES

Les projets proposés devront obligatoirement répondre aux critères suivants :

- Le projet est **pluridisciplinaire/interdisciplinaire** : il doit mobiliser, au minimum, deux disciplines bien distinctes (dont au moins une discipline SHS). Les collaborations avec les disciplines hors SHS sont les bienvenues.
- Le projet est **collaboratif**. Il prévoit des actions de coopération entre les partenaires de recherche, qui devront être présentées clairement. Les **collaborations entre les 3 universités ligériennes** (Université d'Angers, Le Mans Université, Nantes Université) sont **vivement encouragées**. L'association avec d'autres laboratoires (français et/ou étrangers) et/ou d'autres partenaires issus de la société civile est encouragée. Les projets individuels ne seront pas soutenus.

- Le projet doit s'inscrire dans l'un des 5 **axes thématiques** de la MSH ou dans le cadre des **Dynamiques émergentes** (cf. section précédente).
- Le projet est porté par un.e responsable scientifique principal.e (SHS) et un.e co-responsable scientifique secondaire (SHS ou autre discipline), qui seront identifié.e.s clairement dans le dossier de candidature. Selon les projets, un.e troisième co-responsable scientifique pourra être identifié.e.
- Le projet est **ligérien**. Il est **porté**, au minimum, **par deux laboratoires de la Région des Pays de la Loire**.
 - Le laboratoire porteur principal du projet est l'un des 27 laboratoires de recherche en SHS entrant dans le périmètre de la MSH Ange-Guépin :

3L.AM	CliPsy	IRDP
AAU-CRENAU	CREAAH	L'AMO
ARGUMANS	CREN	LEMNA
CAPHI	CRHIA	LETG
CDMO	CRINI	LLING
CENS	DCS	LPPL
CFV	ESO	MIP
CIRPALL	GAINS	TEMOS
CJB	GRANEM	Themis-UM

- Le/la responsable scientifique principal.e du projet doit être chercheur.se ou enseignant.e-chercheur.se titulaire, membre permanent.e (PU, DR, MCF, CR, PRAG) de l'un des 27 laboratoires SHS entrant dans le périmètre de la MSH Ange-Guépin. Il/elle est en poste dans l'une des trois universités tutelles de la MSH (Nantes Université, l'Université d'Angers ou Le Mans Université).
 - Le/la co-responsable scientifique secondaire doit être chercheur.se ou enseignant.e-chercheur.se titulaire, membre permanent.e (PU, DR, MCF, CR, PRAG) d'un laboratoire de recherche ligérien (SHS ou autre discipline). Il/elle est en poste dans l'une des trois universités tutelles de la MSH (Nantes Université, l'Université d'Angers ou Le Mans Université)
- Les chercheur.se.s ne pourront être impliqué.e.s que dans **une seule candidature** à l'appel Amorçage en cours.
 - La dimension de **valorisation** socio-économique ou sociétale (actions de médiation grand public, sciences participatives) sera particulièrement appréciée.
 - Les projets n'ayant pas **recours à la trame de candidature fournie** ne seront pas évalués.

RECOMMANDATIONS

Acquisition et gestion de données

Pour les projets s'appuyant sur des données statistiques ou des corpus divers, la MSH recommande le recours aux services des Infrastructures de Recherche « étoile » (IR*) PROGEDO-Loire (« Production et Gestion de Données ») et/ou Huma-Num Loire (« Humanités numériques »).

Plus d'informations :

- > [PROGEDO-Loire](#)
- > [Huma-Num Loire](#)

Communication

La MSH recommande le recours au site [**https://hypotheses.org/**](https://hypotheses.org/) pour la création de « carnets de recherche » de présentation des projets et de leurs actualités.

Publications

La MSH incite fortement à ce que les **publications** produites dans le cadre des projets soient déposées sur des **archives ouvertes** (ex. HAL).

En cas de publication, mentionner la phrase suivante : « *Cette recherche est issue du projet xxxx qui a été soutenu et financé par la Maison des Sciences de l'Homme Ange-Guépin dans le cadre de l'appel à projet « Amorçage ».* »

5/ DEPENSES ELIGIBLES

Types de dépenses	Eligibilité
Organisation de manifestations scientifiques	
Frais de mission (transports, hébergement, repas ¹) des intervenants invités ² (régionaux, nationaux et internationaux)	éligible
Frais de restauration <u>sur bon de commande</u> (ex. accueil café, buffet, cocktail)	non éligible
Frais de communication (graphisme, impression ³ , droits à l'image...)	éligible
Frais d'interprétariat dans le cadre de manifestations internationales	éligible
Autres dépenses	
Mobilités internationales entrantes/sortantes de l'équipe projet (réunions de travail, missions de terrain)	éligible
Frais de mission de l'équipe projet (enquêtes de terrain, réunions de travail...)	éligible
Frais de communication contribuant à la visibilité du projet (conception graphique, impression ³ supports de communication, droits à l'image, conception site web...)	éligible
Frais liés à des publications <u>académiques</u> (articles, ouvrages collectifs...)	non éligible
Frais de traduction/rewriting d'un projet (<u>uniquement</u> dans le cadre de la préparation d'une candidature à un appel à projet)	éligible
Prestations ⁴ en lien avec la problématique scientifique des projets (ex. modélisation 3D, performance artistique, médiation culturelle...)	Éligible avec accompagnement MSH
Frais d'inscription à des colloques	éligible
Frais de formation à des outils/logiciels nécessaires au projet	éligible
Documentation, ouvrages en lien avec la thématique scientifique du projet ⁵	éligible
Stages	non éligible
Petits équipements, fournitures diverses	non éligible
Actions de médiation avec/pour le grand public	
Frais de déplacement équipe projet	éligible
Frais de communication (conception graphique, impression ³ supports de communication, droits à l'image, conception site web...)	éligible
Publications de vulgarisation scientifique	éligible

¹ Indemnité forfaitaire de 20€ par repas : elle est versée sur déclaration et fourniture des justificatifs de frais de l'agent bénéficiant d'une prise en charge (ordre de mission) et, qui doit se trouver en dehors de sa résidence administrative sur toute la période comprise entre 11h et 14h et/ou 18h et 21h.

² Personnes apparaissant sur le programme de l'événement.

³ Frais d'impression éligibles uniquement pour les commandes supérieures à 20€.

⁴ Seule exception : le recours aux expertises et équipements de la [Plateforme Angevine d'Analyse des Comportements](#) (Université d'Angers) et du [UserLab Distribué Pédagogique](#) (Le Mans Université) devra être proposé à titre gracieux pour tous les projets de recherche financés par la MSH Ange-Guépin.

⁵ Voir encart suivant « Points de vigilance ».

POINTS DE VIGILANCE

Le **jury** de sélection sera **particulièrement attentif à la diversité des postes de dépense** présentés dans les budgets prévisionnels des projets candidats.

Missions : la part du budget consacrée aux frais de mission (transports, hébergement) ne devra **pas dépasser 50% du budget total**. Une exception sera faite pour les mobilités internationales (entrantes et sortantes), qui ne seront pas prises en compte dans ce calcul.

Acquisition d'ouvrages : Etant acquis sur fonds publics, les ouvrages achetés dans le cadre des AAP de la MSH seront commandés et référencés par l'équipe de la Bibliothèque Julien Gracq à la MSH et seront **mis à la disposition de l'équipe projet sous la forme d'un prêt longue durée** (1 an renouvelable). A l'issue du prêt, les ouvrages devront être restitués et intégreront les collections de la Bibliothèque Julien Gracq ou celles des bibliothèques universitaires d'Angers ou du Mans (selon l'université de rattachement du projet à l'initiative de l'acquisition).

6/ GESTION FINANCIERE

Les crédits alloués dans le cadre de l'appel « Amorçage » sont gérés directement par la MSH Ange-Guépin. **Aucun reversement de crédits** n'est effectué au profit des laboratoires, qu'ils soient porteurs ou partenaires du projet soutenu.

Les projets lauréats disposent d'une ligne budgétaire dédiée, à la MSH. Les dépenses peuvent être engagées à partir du 1^{er} septembre suivant la notification des résultats. La date de **fin d'éligibilité des dépenses** est fixée au **18 juillet 2025**. Aucune nouvelle dépense ne pourra être engagée passée cette date.

Les projets devront utiliser l'intégralité de l'enveloppe budgétaire qui leur est accordée. Un suivi régulier des dépenses sera effectué par la MSH, qui veillera à ce que les projets parviennent à un **taux de consommation de 60% fin février 2025**. Un **bilan financier intermédiaire** sera effectué par la MSH début mars 2025. Des **alertes** seront envoyées aux porteurs des projets présentant un taux de consommation inférieur au seuil fixé et un **redimensionnement des enveloppes attribuées** pourra être éventuellement décidé par la MSH, selon les cas de figure.

7/ PROCEDURE D'EVALUATION

Le jury de sélection se réunira les 15-16 mai 2024. Les candidats seront notifiés fin mai.

Composition du jury

Le jury de sélection de l'appel à projets « Amorçage » est composé de :

> Conseil Scientifique de la MSH

www.msh-ange-guepin.fr/la-msh/composition-du-conseil-scientifique

> Comité de Direction de la MSH

Jean FOUGEROUSE

Directeur de la SFR Confluences (Université d'Angers) et Directeur-adjoint de la MSH Ange-Guépin
Droit public des administrations (CJB)

Franck LAURENT

Directeur de la Maison de la Recherche en Humanités et Sciences Sociales Diagonales (Le Mans Université) et Directeur-adjoint de la MSH Ange-Guépin
Littérature française des XIX^e et XX^e siècles (3L.AM)

Frédéric LE BLAY

Directeur de la MSH Ange-Guépin
Histoire et philosophie des sciences (CFV)

Araceli TURMO

Directrice-adjointe de la MSH Ange-Guépin (Nantes Université)
Droit européen (DCS)

Caroline VIALETTE

Secrétaire Générale de la MSH Ange-Guépin

> Responsables des axes thématiques de la MSH

Fabien BOTTINI

Responsable de l'axe thématique « Risque(s) et Transition(s) »
Droit public (Themis-UM, Le Mans Université)

Yves DENECHERE

Responsable de l'axe thématique « Enfance et Jeunesse »
Histoire contemporaine (TEMOS, Université d'Angers)

Florent LAROCHE

Responsable de l'axe thématique « SHS, Sciences et Technologies »
Génie industriel, industrie, mécanique (LS2N, Nantes Université)

Yves ROQUELAURE

Responsable de l'axe thématique « SHS et Santé »
Pathologies professionnelles, ergonomie, épidémiologie (IRSET, Université d'Angers)

Sébastien URBANSKI

Responsable de l'axe thématique « Faire société(s) : identité(s) en question »
Sociologie de l'éducation (CREN, Nantes Université)

8/ ENGAGEMENTS DES LAUREATS

Les responsables scientifiques des projets sélectionnés s'engagent à :

Gestion financière :

- Utiliser les crédits mis à leur disposition pendant la période définie
- Respecter les procédures administratives et financières mises en place par la MSH

Communication :

- Apposer le **logo de la MSH Ange-Guépin** sur tous les supports de communication des actions financées via les crédits Amorçage
- Communiquer les informations et activités engagées durant le projet à la MSH afin qu'elle puisse en faire la promotion sur ses réseaux

Bilan :

- Favoriser les échanges avec les chargées de mission de la MSH, particulièrement en ce qui concerne les dépôts ultérieurs (ANR...) dont les projets feront l'objet
- Remettre un court **bilan scientifique** (1 à 2 pages) à l'issue du projet
- Participer au **forum annuel des projets** lors du Conseil Scientifique de la MSH